

**FORMATION
DES MILITANTS**

CHANGER LE MONDE avec une pétition

ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



AVANT PROPOS

Ce guide émane d'un besoin exprimé par de nombreux militants d'Amnesty International France, de disposer d'un outil répondant à un certain nombre de questionnements qu'ils peuvent avoir quant au mode d'action qu'est la pétition ou auxquels ils peuvent être confrontés sur le terrain, quand ils en font signer.

Cet outil tente ainsi d'y répondre en balayant une série d'interrogations à partir d'un spectre très large incluant un petit historique de la pétition jusqu'à des techniques très pratiques et concrètes pour améliorer notre manière de porter et d'exploiter cette forme d'action.

IL EST COMPOSÉ DE TROIS PARTIES :

// La première va nous permettre de comprendre les origines de la pétition, son potentiel et son impact.

// La seconde fera un focus sur la pétition chez Amnesty International et les spécificités de cette forme d'action, sur la façon dont cela fonctionne, les règles qui l'accompagnent et ce qu'il advient des signatures après collecte.

// La troisième, ayant pour objet la manière dont nous pouvons porter efficacement les pétitions, nous permettra d'aborder quelques techniques et de nous approprier des pratiques pour exploiter au mieux les pétitions sur le terrain.

LA PÉTITION DANS L'HISTOIRE DU MILITANTISME

MAIS EN FAIT, D'OÙ VIENT LA PÉTITION ?

Aussi loin que nous puissions remonter dans l'Histoire, la première mention de la pétition apparaît en Angleterre, avec la Grande charte de 1215. Dès cette époque, de nombreux « sujets » adressent des pétitions au roi dans l'espoir de bénéficier de sa « grâce ». La même pratique se développe à partir du XVI^e siècle en France sous les monarques absolus, avec les doléances ou requêtes visant à obtenir du roi qu'il « protège » les pétitionnaires des décisions arbitraires des administrations.

À partir du XVII^e siècle, l'acte de pétition prend une autre dimension puisqu'il s'enrichit de l'aspect collectif : il devient possible de s'adresser non plus uniquement au roi pour obtenir des grâces individuelles mais à une chambre ou un parlement pour faire modifier des lois.

La pétition, dans l'Histoire, oscille ainsi entre une requête adressée à un roi par un citoyen pour obtenir réparation de ce qu'il considèrerait comme une faute d'une administration publique et un instrument utilisé collectivement par des groupes de citoyens, dans les moments de crise politique, pour faire adopter de nouvelles lois par exemple.

Dans l'histoire révolutionnaire de la France, le droit de pétition devient un instrument essentiel de contestation politique, et bientôt un symbole de la souveraineté populaire et des droits du citoyen. Toutes les déclarations des droits édictées en France, depuis juillet 1789 jusqu'au préambule de la Constitution de 1946, placeront la pétition parmi les libertés fondamentales d'expression.

Utilisée dans un but d'intérêt général, la pétition devient un véritable moyen politique de participer aux décisions du pouvoir et d'influer sur elles ; elle constitue ainsi une voie originale de participation citoyenne à la prise de décision politique.



© 2014 - DAVY.



BON À SAVOIR : EST-CE QUE LES PÉTITIONS ONT UNE VALEUR JURIDIQUE ?

La pétition, qu'elle soit en ligne ou en version papier, n'a aucune valeur juridique. Une pétition n'est que l'expression d'une opinion. Elle n'a donc, en principe, pas plus de valeur juridique que le billet d'opinion, le post sur Facebook, le tweet... Rien n'oblige juridiquement des décideurs politiques à statuer sur un sujet donné, même si une pétition signée par un million de citoyens le demande.

En France, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) - organe qui donne son avis sur les projets de lois et règlements qui lui sont soumis - peut être saisi par voie de pétition. Que se passe-t-il ensuite ? Après examen de la pétition, le CESE fait connaître au Gouvernement et au Parlement les suites qu'il propose d'y donner. Mais son avis n'est que consultatif et n'est en rien contraignant pour les décideurs politiques.

En Europe, depuis le Traité de Lisbonne de 2007, il est possible de saisir la Commission européenne par voie de pétition, dans le cadre d'un domaine pour lequel l'Union Européenne est habilitée à légiférer. Cette « initiative citoyenne européenne » suppose la réunion, par une pétition en ligne, d'un million de signatures de citoyens européens issus d'au moins un quart des États membres de l'Union.

Que se passe-t-il ensuite ? La Commission Européenne « l'examine attentivement », mais sans aucune obligation de donner une suite favorable.

La valeur juridique d'une pétition est donc en effet inexistante, elle n'est en rien contraignante. Mais la pression sur les décideurs politiques qui en résulte peut être tout à fait décisive ! D'autant plus si le nombre de signatures récoltées est important, ce qui entraîne souvent une forte médiatisation et une obligation morale de positionnement par les décideurs. C'est en cela qu'il est possible de dire que la pétition a une valeur politique.

LA FORCE DE LA PÉTITION

Les pétitions ne sont pas une fin en soi. Elles constituent un moyen de pression, parmi d'autres, pour obtenir un changement afin de faire respecter les droits humains. Ce changement peut être dans la vie des personnes, dans des pratiques ou dans les lois. En effet, c'est dans le cadre de ce triptyque de changements que l'action d'Amnesty International se place. Afin d'atteindre des changements et des impacts sur les droits humains, il est essentiel que la pétition soit articulée avec d'autres actions dans une stratégie d'action plus globale.



© Private

MOYEN POUR INFORMER ET SENSIBILISER

La pétition pose une problématique et offre une solution pour remédier à une atteinte aux droits humains. Elle est donc un outil précieux pour approcher le public, le sensibiliser et mettre la lumière sur les solutions que nous proposons.

Ainsi, plus vous vous approprierez le sujet de la pétition, plus vous pourrez contribuer concrètement à un changement de perception des personnes auxquelles vous parlez. Votre collecte de signatures en sera, par ricochet, d'autant plus efficace.

MOYEN D'ACTION RAPIDE

La pétition permet à un grand nombre de personnes d'agir en quelques secondes. Elle peut être utilisée sur un temps court, tout comme sur un temps long en fonction du changement poursuivi et du contexte. Sur un temps court : une pétition peut permettre de démontrer le soutien du public pour un changement rapide pour remédier à une violation de droits humains (situation concernant une personne ou un groupe de personnes en danger). Sur un temps long : une pétition peut être utilisée pour demander un changement plus global (changement de loi - adoption d'une loi).

MOYEN DE S'ENGAGER

Quelle est la perception des personnes sur l'engagement induit par le fait d'apposer leur signature sur une pétition ?

L'acte de signature porte sans aucun doute une charge symbolique forte. Contrairement à la participation à une manifestation par exemple - où la personne qui s'y rend est noyée dans la foule et où elle bénéficie d'une forme d'anonymat (à l'exception de l'exposition possible sur des photos) - signer une pétition, c'est :

// Laisser une trace, celle de son accord ou approbation à la cause présentée.

// S'exposer au risque, parfois, de voir son nom ressortir des années après, notamment en ligne.

Il est donc important de garder en tête que signer une pétition n'a rien d'anodin et que quand une personne appose sa signature, elle s'engage véritablement avec nous. Ce n'est pas un acte à minimiser.

Et même s'il n'a aucune valeur juridique (nous y reviendrons), cet acte est engageant et peut s'avérer être un redoutable porte-voix citoyen et populaire....

MOYEN DE MOBILISER

La pétition dispose d'un fort potentiel de mobilisation. Elle permet de mettre en place un échange avec des personnes et peut susciter l'envie de s'engager plus encore avec nous.

En effet, plus vous ferez signer des personnes autour de vous, plus vous offrirez à ces personnes la possibilité d'agir.

La signature de pétitions est également un levier de mobilisation comme point d'entrée vers d'autres actions que nous proposons : participation à des événements locaux, des activités de sensibilisation, plaidoyer local...

MOYEN D'EXPRESSION CITOYENNE

La pétition peut permettre aux citoyennes et citoyens de s'exprimer sur les questions qui les concernent. Elle donne l'opportunité à chacun de prendre conscience du pouvoir de sa voix et de se rendre compte de la valeur de l'action collective. C'est dans cette optique qu'Amnesty International s'engage à faire un retour aux signataires sur l'évolution de la situation et sur la façon dont nous utilisons leurs soutiens pour demander un changement.



© Clément Mahoudeau

EST-CE QUE CELA MARCHE ?

RIEN DE PLUS CONCRET QU'UNE SITUATION VÉCUE !

En 2009, Oyub Titiev devient le responsable du bureau de Memorial à Grozny. C'est un poste à haut risque, sa prédécesseure, Natalia Estemirova ayant été assassinée, ainsi que son amie, la journaliste russe Anna Politkovskaïa. Malgré les risques encourus, il assume son poste et continue de défendre les droits humains en Tchétchénie.

Le 9 janvier 2018, sur la base d'accusations de détention de stupéfiants forgées de toutes pièces, il a été placé en détention provisoire. Amnesty International s'est saisie de sa situation et a ainsi lancé une campagne internationale pour demander sa libération.

En France, cette campagne a vu une panoplie d'actions déployées pendant environ un an : pétition, actions de plaidoyer, communications dans la presse, sensibilisation du public...

La pétition internationale a récolté plus de 150 000 signatures, dont 34 000 en France. Le Président Emmanuel Macron a ainsi directement parlé de la situation d'Oyub Titiev au cours d'une réunion bilatérale avec le Président russe, Vladimir Poutine. Oyub Titiev a été libéré en juin 2019. L'action massive des citoyens a permis de lui éviter la torture : trop de regards étaient braqués sur son cas.



© Said Tsarnaev / Sputnik / Sputnik via AFP



© AI

COMPTER SUR L'ACTION COLLECTIVE

Le succès d'une pétition réside dans le nombre de signataires que nous avons réussi à collecter.

Aussi, pour éviter de nous éparpiller, nous nous efforçons d'adopter des stratégies ciblées et de promouvoir des pétitions qui auront le plus d'impact sur les décideurs.

Prenons le cas, par exemple, des renvois des personnes afghanes depuis la France. Tandis que le nombre de victimes civiles est croissant en Afghanistan, la France poursuit les renvois forcés vers ce pays et vers des États membres de l'UE, connus pour leur politique de renvoi vers l'Afghanistan. Face aux risques importants pour les civils, Amnesty International se mobilise avec La Cimade et a mis en place une stratégie comprenant plusieurs actions pour stopper ces renvois forcés :

// Des e-mails à envoyer au préfet en charge quand nous prenons connaissance du renvoi imminent d'une personne vers l'Afghanistan,

// Des actions urgentes,

// Une pétition (disponible en version papier et en ligne) portée pendant plusieurs mois pour démontrer le soutien du public à un changement plus global sur le sujet, à savoir la mise en place d'un moratoire sur le renvoi des personnes vers l'Afghanistan.

Le nombre de signatures collectées pour la pétition nous sert ainsi d'appui, lors de nos échanges avec les autorités, mais également quand nous devons faire preuve de réactivité pour arrêter des renvois individuels de personnes. Plus nous sommes nombreux à nous mobiliser, plus nous avons de chances de gagner !

QUELQUES EXEMPLES DE PÉTITIONS AYANT
RÉCOLTÉ BEAUCOUP DE SIGNATURES

121 789

signatures recueillies en 2017 pour la pétition
**Tchéchnie : il faut faire la lumière sur
les exactions contre les homosexuels**

99 608

signatures recueillies en 2018 pour la pétition
**Ghouth orientale : Stop au massacre des
civils en Syrie**

140 672

signatures recueillies en 2019 pour la pétition
Liberté pour Nasrin Sotoudeh



© PY Brunaud

???

QUESTIONS / RÉPONSES

1.

**SUR 100 PÉTITIONS PORTÉES
PAR AMNESTY, SAVEZ-VOUS
COMBIEN SE SONT SOLDÉES
PAR UNE VICTOIRE ?**

Il nous est impossible de disposer de ces chiffres. Comme nous l'expliquons, nous ne pouvons pas imputer, à chaque fois, l'amélioration d'une situation à la seule action de pétition. Nous combinons souvent plusieurs types d'actions - comme la mobilisation de rue, des rencontres de plaidoyer, des actions de communication auprès du grand public, la mise en place d'actions d'éducation aux droits humains... - afin de mettre toutes les chances de notre côté pour faire cesser l'atteinte aux droits humains de la situation. Il est donc difficile de répondre objectivement à cette question.

2.

**À PARTIR DE COMBIEN DE
SIGNATURES PEUT-ON SE DIRE
QU'UNE PÉTITION EST UNE
RÉUSSITE ?**

En fonction de la situation, du temps dont nous disposons et des autres actions menées en complémentarité, le nombre de signatures attendues peut être très différent. La pétition pour Oyub Titiev, par exemple, n'a récolté que 30 000 signatures et nous avons obtenu sa libération. Alors que d'autres pétitions ont été soutenues par plus de 100 000 signatures sans que nous n'ayons obtenu de résultats concrets.

Il est donc essentiel de porter des pétitions en les articulant avec d'autres types d'actions pour donner plus de force à nos demandes.

3.

POURQUOI DES PÉTITIONS FONCTIONNENT ET D'AUTRES PAS ? EXISTE-T-IL DES CRITÈRES DE RÉUSSITE D'UNE PÉTITION ?

La “réussite” d’une pétition dépend de différents facteurs, qui peuvent être résumés sous trois volets :

II La capacité à recueillir un nombre significatif de signatures : Si le sujet est traité dans l’actualité, votre démarche sera facilitée. Si ce n’est pas le cas, il faut trouver des accroches pour porter la pétition à la connaissance du public (journées internationales, publication de rapports d’Amnesty International, événements qui ont un lien avec le sujet...).

II La capacité de faire pression sur les autorités : ce facteur dépend beaucoup du contexte et de la sensibilité des décideurs à être convaincus d’agir par une action publique ou non. Amnesty International va mettre en place une stratégie pour définir le meilleur moyen de convaincre et toucher les décideurs les plus enclins à agir. Il se peut parfois qu’une pétition cible une personne qui ne peut agir directement sur la situation mais qui est susceptible de porter ce changement auprès de la bonne personne.

II L’articulation de la pétition avec d’autres modes d’actions. C’est la stratégie mise en place pour faire évoluer favorablement une situation en définissant comment ces actions s’articulent entre elles et pendant combien de temps.

Enfin, la réussite d’une pétition dépend aussi et surtout de vous ! En effet, la connaissance du sujet de la pétition ainsi que l’engagement et la créativité des militants pour la mettre en lumière auprès du plus grand nombre de personnes sont des éléments clés !

4.

EST-CE QU'UNE PÉTITION MARCHE MIEUX QUAND IL S'AGIT D'UNE SITUATION INDIVIDUELLE OU LORSQU'IL S'AGIT D'UNE ATTEINTE À UN DROIT, D'UN CHANGEMENT DE LOI, D'UN COLLECTIF D'INDIVIDUS ?

Nous ne sommes pas en mesure de répondre à ce point. En effet, nous avons des pétitions traitant de situations « globales ou générales » et des pétitions mettant en lumière des situations individuelles qui récoltent le même nombre de signataires. Nous ne pouvons donc pas tirer de conclusions sur la portée plus importante de l’une ou l’autre. Nous vous invitons donc à vous référer à la question ci-dessus, recensant les critères de succès d’une pétition, que nous avons pu identifier.

5.

QU'EST-CE QUI MARCHE LE MIEUX : LES PÉTITIONS EN LIGNE OU SUR PAPIER ?

Chaque approche est différente et donc on ne peut pas parler de ce qui marche le mieux. Quand des personnes agissent en ligne ; c’est parce qu’elles ont été convaincues de l’utilité de soutenir la demande par le contenu (article, vidéo, tweet ...) qu’elles ont lu. Quand des personnes décident de signer une pétition papier, c’est parce qu’elles ont été convaincues de l’utilité de soutenir la demande par les propos de la personne qui leur a proposé de signer. Dans les deux cas donc, si la personne signe, c’est une réussite !

Il est vrai qu’il est plus facile de faire un suivi de l’évolution de la pétition en ligne, il est donc important de conseiller aux personnes de s’inscrire sur les listes de diffusion sur le site web. Ces listes permettent de recevoir des e-mails thématiques afin de rester informés sur les sujets qui nous intéressent.

Il convient de rappeler ici que les deux formats de pétition qu’Amnesty International utilise, papier ou en ligne, sont complémentaires. Ils ne sont pas à opposer l’un à l’autre ; l’important reste d’atteindre notre objectif et en fonction des situations défendues, du contexte et du temps disponible, Amnesty actionne le format “on-line” ou “off-line” de ce même outil.



IDÉES REÇUES

« *La pétition, c'est "has-been" de nos jours. Ça a peut-être marché à un moment mais vu comment les choses évoluent, faut peut-être passer à autre chose, non ?* »

La pétition n'est pas "has-been". Preuve en est que de nouvelles plateformes de création et de partage de pétitions naissent toujours de nos jours. Si c'était dépassé, ces plateformes n'auraient pas vu le jour. Les personnes qui signent des pétitions sont toujours plus nombreuses et agissent en apposant leurs signatures en faveur d'une cause qui leur tient à cœur. Et les résultats sont là !

« *Ça vous donne le sentiment de faire quelque chose de bien mais en fait ça ne sert à rien votre truc... »*

Nous avons pourtant des résultats concrets. Amnesty International actionne ce mode d'action depuis des décennies et a obtenu de nombreuses victoires. C'est peut-être parfois la combinaison de l'action de collecte de signatures avec d'autres actions qui permet d'obtenir des résultats, nous ne saurions le dire avec précision, mais il est évident que plus des personnes apportent leur soutien pour l'amélioration d'une situation d'atteinte aux droits, plus les personnes qui décident et ont le pouvoir d'agir se sentiront sous pression.

LA PÉTITION CHEZ AMNESTY

HISTORIQUE DE LA PÉTITION CHEZ AMNESTY

L'histoire d'Amnesty International commence par une action mobilisatrice du public extrêmement proche de l'action de signature de pétitions, à savoir une action visant à signifier aux auteurs de violations des droits humains que nous sommes nombreux à les observer et que les atteintes aux droits ne peuvent se faire en silence et en toute impunité!

En 1960, 2 étudiants portugais sont incarcérés pour avoir porté un toast à la liberté dans un café de Lisbonne. Révolté, l'avocat britannique Peter Benenson pense d'abord se rendre à l'ambassade du Portugal pour protester.



© AI

Puis, conscient du peu de poids qu'aurait une telle démarche, il imagine une action plus déterminante: faire participer le grand public et inonder le gouvernement portugais de lettres de protestation. Un article intitulé « Les prisonniers oubliés » est publié le 28 mai 1961 dans le journal « The Observer » au Royaume-Uni. Cet article lance un appel à l'action et constitue l'acte fondateur d'Amnesty International.

Cet acte a permis à Peter Benenson de relever le défi de mobiliser des personnes en masse pour agir pour d'autres personnes et marque la naissance d'Amnesty International qui prendra pour symbole une bougie, en référence au proverbe chinois:

« Mieux vaut allumer une bougie que maudire l'obscurité ».

Tant que des personnes ne pourront jouir de leurs droits, la bougie d'Amnesty International, symbole de ses combats, restera allumée.

COMMENT CELA FONCTIONNE ?



QUELLE EST LA PLACE DE LA PÉTITION PAR RAPPORT AUX AUTRES ACTIONS MENÉES PAR AMNESTY INTERNATIONAL (RECHERCHE, CAMPAGNE, PLAIDOYER...)?

Les pétitions s'appuient sur le travail de recherche d'Amnesty International.

Chaque chercheur, travaillant pour le mouvement, établit une série de recommandations pour des États, institutions ou entreprises pour remédier à des violations de droits humains. Ces recommandations sont souvent nombreuses, il est donc important de décider quelles seraient les demandes les plus pertinentes (impactantes) à porter publiquement, auprès de quels décideurs et comment.

Une fois que la demande clé - émanant donc du travail des chercheurs - a été identifiée, elle peut être ensuite portée via une pétition ou via d'autres types d'actions (actions de plaidoyer, actions d'interpellation, actions de solidarité, ...) dans le cadre de notre travail global de mobilisation. En effet, chaque rapport de recherche ne donne pas forcément lieu à des pétitions. S'il y a une pétition, elle pourra ensuite, lors

de nos discussions avec les décideurs (le travail de plaidoyer), servir de point d'appui pour porter des demandes plus larges.

La pétition a donc une place très importante dans le chaînon des actions que nous sommes susceptibles de déclencher.





COMMENT FONCTIONNE LE CHOIX DES CAS PAR LES SECTIONS D'AMNESTY INTERNATIONAL ?

Chaque section peut décider, selon les critères qui lui sont propres, de porter ou non les pétitions proposées par le Secrétariat International d'Amnesty.

Pour chaque pétition proposée par le Secrétariat International, des sections dites « clés » peuvent être identifiées. Cela signifie que l'on estime que l'État dans lequel évolue la section en question a un rôle à jouer pour apporter un changement significatif. Cela peut être aussi le fait que la section en question dispose d'importants leviers de mobilisation sur le sujet. Cependant, cela n'est qu'une suggestion

de la part du Secrétariat International : il est possible pour les sections indiquées comme « clés » de faire le choix de ne pas porter la pétition. Tout comme il est possible pour une section, même si elle n'est pas indiquée comme « clé », de décider de relayer cette pétition.

ET COMMENT CELA FONCTIONNE ALORS CHEZ AMNESTY FRANCE ?

À Amnesty International France, nous avons fait le choix au début des années 2010 de ne pas relayer toutes les pétitions du mouvement, mais uniquement celles sur lesquelles nous pensons pouvoir contribuer à un changement et mobiliser largement le public français. Il s'agit des pétitions qui peuvent s'inscrire dans une stratégie plus globale de mobilisation du public et d'interpellation des décideurs en France. Ou encore des pétitions relevant du travail lié à la solidarité internationale.

EST-CE QUE CHAQUE SECTION EST LIBRE DE CRÉER SA PROPRE PÉTITION OU ELLE DOIT TOUT ATTENDRE DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL ?

Il est en effet possible, pour les sections, de créer leurs propres pétitions pour alerter ou dénoncer une situation nationale. Ce choix doit cependant s'inscrire dans une stratégie plus globale d'influence à l'échelle nationale.

En général, cette pétition ne sera portée que par la section en question. Elle ne pourra donc pas bénéficier de l'apport de signatures récoltées par d'autres sections

dans le monde.

Il est donc important de s'assurer de pouvoir recueillir un nombre significatif sur ces pétitions avant de se lancer. Pour ce qui est des situations internationales, il n'est pas possible pour une section ou ses membres, de créer sa propre pétition.

POURQUOI N'Y A-T-IL PAS TOUT LE TEMPS DES PÉTITIONS À PROPOSER AUX MILITANTS ?

Les pétitions demeurent un élément essentiel pour atteindre nos objectifs en matière de promotion et de respect des droits humains. Elles sont donc très importantes dans notre offre de mobilisation. Cependant, dans le but de mobiliser toujours plus de personnes de tous horizons, la pétition est loin d'être notre seule offre de mobilisation. En effet, elle constitue un moyen d'agir, parmi d'autres. D'autres formes d'accroches du public, parfois plus innovantes, sont aujourd'hui proposées : messages de solidarité, collecte de messages d'interpellation (ex. "Donnez-nous votre raison pour accueillir des réfugiés" dans le cadre de la campagne

mondiale I Welcome), cartes de soutien, participation à des concours, e-mails à envoyer directement aux décideurs.... qui sont également de bons leviers pour interpellier le public.

Par ailleurs, le Secrétariat International propose de moins en moins de pétitions à relayer, et ce dans l'objectif de diversifier nos formes d'actions et de toucher un public hétérogène de personnes





POURQUOI AMNESTY NE MET PAS EN PLACE UNE ACTION DE PÉTITION POUR CHAQUE CAS DE VIOLATION DES DROITS HUMAINS PORTÉ À SA CONNAISSANCE ?

Une pétition, comme nous l'avons vu, est un moyen de démontrer qu'un nombre conséquent de personnes soutient une demande de changement en faveur des droits humains que nous formulons.

Le choix d'utiliser une pétition pour afficher ce soutien se justifie donc :

// quand nous avons suffisamment de temps pour récolter ce nombre conséquent de signatures (en version papier ou uniquement en ligne en fonction des délais possibles) ;

// quand nous sommes assurés de pouvoir disposer d'un suivi de la situation, que ce suivi soit réalisé par le Secrétariat International, par une autre section d'Amnesty ou par nous-mêmes, au sein de la section française ;

// quand la pétition est articulée avec d'autres types d'actions dans une stratégie plus globale afin de s'assurer que tous les leviers possibles ont été activés pour obtenir le changement souhaité. Ainsi, si Amnesty International France ne lance pas une pétition, qui peut pourtant parfois même être relayée par une autre section du mouvement, cela veut dire que toutes les conditions ne sont pas réunies pour nous permettre de la porter efficacement.

ET COMMENT CHOISIT-ON LE FORMAT D'UNE PÉTITION ?

Il peut être parfois difficile de comprendre pourquoi une pétition en ligne n'est pas disponible en version papier.

La réponse se trouve dans la stratégie poursuivie pour chaque projet !

Si une pétition en version ligne n'est pas disponible en version papier, cela veut dire que nous n'avons pas suffisamment de temps pour récolter les signatures sur le terrain. Et

que la version numérique permet d'aller plus vite pour collecter des signatures. La version papier, elle, a d'autres vertus, comme celle d'offrir une véritable opportunité d'approcher le public, de le sensibiliser et de lui proposer de s'engager à nos côtés.

COMMENT LES PÉTITIONS SONT-ELLES COMPTABILISÉES ?

Les signatures en ligne sont comptabilisées en temps réel. Les pétitions papier sont comptées par une bénévole (merci à elle !) qui informe régulièrement les personnes en charge du site web, du nombre de signatures collectées sur papier. Les chiffres inscrits sur le site internet (jauges par pétition) intègrent donc les signatures de pétition remontées par les structures militantes.

EST-CE QU'IL Y A UN QUOTA DE PÉTITIONS PAR AN ?

Il n'existe pas de quota annuel pour des pétitions. Le choix de porter ou non une pétition se fait, pour Amnesty International France, en fonction de sa pertinence et au regard de notre stratégie de mobilisation et d'interpellation, comme expliqué précédemment. Nous ne disposons donc pas de quotas à respecter.

ON A CONNAISSANCE D'UN CAS DONT ON AIMERAIT QU'AMNESTY SE SAISISSE. COMMENT PEUT-ON FAIRE ?

Contactez-nous ! Nous ferons notre possible pour vous conseiller sur le meilleur moyen pour agir selon nos actions en cours. Mais il faut savoir que si la situation n'est pas suivie par Amnesty International, il ne sera pas possible pour la section française de s'impliquer.





POURQUOI AMNESTY INTERNATIONAL NE RECUEILLE PAS AUTANT DE SIGNATURES QUE D'AUTRES PLATEFORMES INTERNATIONALES DE PARTAGE DE PÉTITIONS (EX: CHANGE.ORG)?

Le mode de fonctionnement de ces plateformes est très différent de celui d'Amnesty International France sur de nombreuses dimensions :

// La base de données exploitée :

Leur base de données est bien plus importante que la nôtre, pour deux raisons notamment :

- Ce type de plateformes n'a pas de « thématiques », elles peuvent prendre part à tous les sujets et sont donc capables d'aller chercher des publics très différents en fonction de la cause soutenue ; et ainsi d'amplifier leurs bases de contacts. Chez Amnesty International, nous ne travaillons « que » sur les droits humains et nous ne toucherons donc que les personnes sensibles à cette thématique.
- Change (et probablement les autres plateformes de ce type) a acheté des bases de données pour lancer sa plateforme (ce qu'ils disent ne plus faire depuis), ce qui lui a permis de constituer une très forte base de données.

Ces bases de données permettent ainsi, quand ces plateformes veulent pousser une pétition, d'obtenir rapidement plus de 100 000 signatures en envoyant un e-mailing. Ce que notre mouvement ne pourra jamais atteindre, à moins de transformer notre modèle et de suivre la méthode employée par ces plateformes.

// Le mode de fonctionnement :

- Ces plateformes sont capables d'être extrêmement réactives à l'actualité et de sortir une pétition en une journée seulement. En effet, elles n'ont pas « d'expertise » thématique : leur métier est de pousser et rendre visible des pétitions que proposent les internautes. Et ainsi d'accompagner ces derniers dans la rédaction et la diffusion de leurs messages. Il y a donc une moindre vérification des informations et des sources. Et sur certaines pétitions où il s'agit de personnes en danger, elles ne vérifient pas si la personne ainsi mise en lumière est d'accord ou s'il y a un risque que cela puisse lui être nuisible.
- Par ailleurs, aucun autre moyen que celui de la collecte de signatures n'est envisagé ; et tous leurs moyens financiers et humains sont tournés vers cette mission, ce qui n'est pas le cas d'Amnesty International.

Ce fonctionnement leur permet d'être les premiers à sortir une pétition et donc de « collecter » un maximum de nouveaux contacts.

- Sur ces plateformes, n'importe qui peut proposer une pétition sur n'importe quel sujet. Il y a donc des centaines, si ce n'est plus, de pétitions en lignes à un instant T qui sont promues par la plateforme. L'intérêt réside dans le fait que leurs pétitions sont très en phase avec l'actualité,

leur permettant de réunir des signatures de manière massive.

- Change est également capable, en temps réel, de cumuler les signatures de toutes ses « sections » dans le monde, ce qui n'est pas non plus le cas d'Amnesty International.

// L'utilisation des pétitions :

- Les pétitions étant écrites par les citoyens, ce sont eux qui, par la suite, décident de l'usage et/ou de la stratégie à mettre en place pour utiliser la pétition. Les plateformes ne font pas elles-mêmes de suivi. Les chargés de mission de Change (en France) travaillent en moyenne sur l'accompagnement d'1 à 3 pétitions par semaine. Ils ne font le suivi des pétitions en question que sur 10 jours maximum et passent ensuite à d'autres pétitions. Ils ne fonctionnent donc pas dans une logique de campagne, sur du long terme et avec une stratégie établie pour obtenir un changement de loi par exemple ou un changement dans l'opinion.

- La logique d'action, pour obtenir un changement justement, diffère entre ces plateformes et une organisation comme Amnesty International. Même si le nombre de signataires d'une pétition peut être très élevé, ce n'est pas forcément un gage de succès. Obtenir des objectifs de changement sur des questions relatives aux droits humains nécessite la bonne coordina-

tion de différentes actions. C'est pourquoi, dans une stratégie de campagne, la pétition est combinée à d'autres activités (comme la mobilisation de rue, des rencontres de plaidoyer, des communications numériques, l'éducation aux droits humains...) pour essayer de pousser au changement. Par exemple, notre campagne sur Ouyoub Titiev a été une réussite, car la pétition - qui a récolté « seulement » 34 000 signatures en France - était bien articulée à une panoplie d'actions déployées pendant environ un an, dans une campagne plus large.



Y A-T-IL DES RÈGLES POUR FAIRE SIGNER DES PÉTITIONS ?

A/ IL Y A BIEN DES RÈGLES POUR FAIRE SIGNER LES PÉTITIONS !

Tout d'abord, il y a des mentions légales (voir ci-dessous) qui se trouvent sur les pétitions papier à télécharger sur le site. Il est donc important d'utiliser les formats proposés.

“Le responsable de traitement est AIF, Association Loi 1901, dont le siège social est situé au 76 boulevard de la Villette, 75940 Paris Cedex 19. AIF est représentée par Cécile Coudriou, sa Présidente. Ces données sont destinées à interpeller l'autorité indiquée en haut de la pétition.

*Ces informations sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Conformément à la loi « **informatique et libertés** » et à la réglementation européenne, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de restriction et d'opposition au traitement des données vous concernant, ainsi qu'un droit à la portabilité.*

Vous pouvez exercer ces droits en contactant le service d'appui à l'action d'AIF à l'adresse mentionnée ci-dessus, par e-mail bap-puialaction@amnesty.fr ou par téléphone au 01 53 38 65 26. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL ”.

B/ ENSUITE, IL Y A DES CHOSSES INTERDITES COMME :

// Créer de toute pièce sa propre pétition ou utiliser le texte d'une Action Urgente pour créer une pétition.

La réussite d'une pétition dépend de nombreux facteurs (voir plus haut) notamment que la pétition s'inscrit dans une stratégie de changement plus globale afin que nous puissions porter la pétition à la connaissance du plus grand nombre et être efficaces. Ceci ne peut pas être garanti quand une personne crée une pétition de son côté. Au-delà, ces pétitions ne pourront pas être comptabilisées. L'action est rendue de fait inutile.

Tout est toujours une question d'efficacité et d'impact dans le combat pour les droits...

// Utiliser une pétition échue.

Si la pétition n'est plus à jour ou que la date de fin est dépassée, il est important de ne plus la proposer à signature. En effet, nous recevons souvent des pétitions après les dates limites qui ne sont malheureusement plus exploitables, les chiffres comptabilisant les signatures ayant déjà été transmis aux autorités concernées. Afin que les signatures récoltées soient donc transmises en bonne et due forme, il est nécessaire d'être attentifs aux délais.

// Reprendre le texte d'une pétition sur le site d'Amnesty International France.

Les pétitions affichées sur le site web sont quasi systématiquement accompagnées d'une version papier à télécharger. Si ce n'est pas le cas, cela veut dire qu'elle n'est disponible qu'en ligne et qu'il ne sert donc à rien de l'imprimer.

La proposition d'une pétition uniquement en ligne s'inscrit le plus souvent dans une dynamique de réactivité face à une situation d'urgence qui peut évoluer à très court terme avec le soutien de l'opinion. Dans ce cas, nous n'avons pas suffisamment de temps pour collecter les signatures sur papier, c'est pourquoi la pétition est seulement proposée en ligne.

Il peut être par la suite décidé de la décliner en version papier si l'on considère que l'évolution de la situation risque de s'étaler dans le temps.

// Reprendre le texte d'une pétition sur le site d'Amnesty International ou d'une autre section du mouvement.

Pour ce qui est des pétitions disponibles en ligne mais uniquement sur le site d'Amnesty International, il n'est pas possible de les reprendre pour les imprimer puisqu'elles ne pourront malheureusement pas être comptabilisées.

À moins, bien sûr, d'avoir obtenu la garantie du Secrétariat International (ou de la section s'il s'agit d'une pétition d'une autre section), que les signatures récoltées en France pourront être comptabilisées...

En effet, si elles ne sont pas sur le site de la section française, c'est qu'Amnesty France a décidé, pour les raisons déjà évoquées plus haut dans ce guide, de ne pas les porter.



QUESTIONS / RÉPONSES

1.

PEUT-ON FAIRE SIGNER DES PÉTITIONS PARTOUT ?

A priori, rien n'interdit les opérations de collecte de signatures dans tout lieu.

À l'exception toutefois des lieux privés qui nécessitent de recueillir l'autorisation du propriétaire tels que notamment les centres commerciaux, les théâtres, les cinémas... Les gares sont également considérées comme des lieux « privés », et nécessitent donc l'autorisation de la SNCF pour pouvoir y mener une opération de collecte de signatures.

Pour ce qui est de la voie publique, il n'y a pas d'autorisation ou permission de voirie à demander ; sauf si on y installe un stand. Dans ce cas, il y a "occupation du domaine public" et cela nécessitera l'obtention d'une autorisation au préalable.

Par ailleurs, au sein des établissements scolaires (collèges, lycées) ou universités, une autorisation devra également être donnée par le chef d'établissement.

2.

PEUT-ON FAIRE SIGNER DES PÉTITIONS À DES MINEURS ?

Aucune loi n'interdit à un mineur de signer une pétition, contrairement à un contrat. Une pétition n'a pas de valeur juridique, il s'agit d'une forme d'expression collective.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant garantit la liberté d'expression à tout enfant dans son article 13 : « L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. »

Un mineur peut ainsi signer une pétition en ligne ou sur papier. Il se retrouvera alors dans l'ensemble des pétitionnaires susceptibles de faire l'objet de sollicitations ultérieures. Mais dans toutes les sollicitations d'Amnesty International, la mention suivante est insérée : Amnesty International France ne sollicite pas de personnes mineures pour ses appels à dons ou adhésions. Si vous êtes mineurs et que vous avez reçu ce message, merci de ne pas en tenir compte. Si vous avez entre 16 ans et 18 ans et que vous souhaitez néanmoins faire un don ou adhérer à notre association, vous avez la possibilité de le faire par courrier postal en accompagnant votre soutien d'une autorisation signée par votre représentant légal.

3.

PEUT-ON FAIRE SIGNER DES PÉTITIONS À DES PERSONNES SOUS TUTELLE OU CURATELLE ?

Tout à fait ! Rien ne s'oppose, en effet, à ce qu'une personne sous tutelle ou curatelle signe des pétitions ; d'autant qu'une pétition n'a pas de valeur juridique.

LA SIGNATURE, ET APRÈS ?

SIGNATURE EN LIGNE

Quand quelqu'un signe une pétition en ligne, son adresse mail est enregistrée dans la base de données d'Amnesty International France. Il se voit ensuite offrir la possibilité de suivre l'évolution de la situation pour laquelle il s'est mobilisé (notamment lors de la remise de pétitions aux autorités concernées ou si la situation évolue). Mais il faut s'armer de patience, les nouvelles peuvent arriver parfois assez longtemps après la signature... La personne est également inscrite sur une liste nous permettant de lui envoyer des propositions d'action sur la même thématique, parfois sur d'autres thématiques proches,

ou des informations sur des événements prévus dans sa localité.

Nous lui proposerons également de rejoindre le mouvement plus formellement, en devenant membre et/ou en lui proposant de rejoindre une structure locale dans sa région.

Les signataires de pétition sont également susceptibles de recevoir des appels à dons...

Nous protégeons soigneusement ces données, et toute personne peut à tout moment gérer ses abonnements et se désinscrire des e-mailings si elle le souhaite.



© AI

SIGNATURE MANUSCRITE

Pour ce qui est des personnes qui signent des pétitions en version papier, leurs adresses mail ne peuvent malheureusement pas encore être enregistrées dans notre base de données numérique. En effet, la reprise des données manuscrites n'est pas simple, en raison des capacités limitées au Secrétariat National pour les saisir d'une part, et du fait qu'elles sont souvent illisibles et inexploitable d'autre part. Et d'autre part, il nous est souvent difficile d'enregistrer les adresses mails écrites à la main car elles sont souvent illisibles et donc inexploitable.

L'un de nos défis est donc de faciliter la saisie - au niveau local - des coordonnées des personnes signataires pour pouvoir maintenir un lien avec elles, en leur transmettant des nouvelles liées aux situations mises en avant dans les pétitions. Un autre défi de la collecte de ces contacts, est d'amener ces personnes signataires à s'inscrire dans un parcours d'engagement leur permettant d'agir avec nous, et ce, de la même façon que les personnes signataires en ligne.



© Benjamin Girette



BON À SAVOIR : MAIS POURQUOI COLLECTER LES CONTACTS ?

Un intérêt partagé pour le local et le national !

L'intérêt principal de la prise des coordonnées des signataires est d'assurer un suivi en lien avec la pétition signée. Mais pas que. La collecte de contacts participe également au développement du mouvement tant au niveau national qu'au niveau local, en ce qu'elle nous permet de proposer aux personnes ayant signé, de s'engager progressivement avec nous, en faveur des droits humains ! Elles reçoivent ainsi des propositions pour agir, propositions auxquelles elles pourront décider de mettre fin à tout moment.

Au niveau local, la collecte des contacts offre l'opportunité de contacter ultérieurement les signataires afin qu'ils puissent suivre les actions de la structure locale la plus proche de chez eux. Elle permet donc de maintenir un lien de proximité.



Astuce

Préciser ces différents éléments, au moment où la personne que vous approchez signe, facilitera votre posture et vous offrira des arguments pour vous sentir plus à l'aise lors de votre échange.

Vous pouvez donc tenir un discours de « vérité » avec les personnes auxquelles vous vous adressez, concernant les aspects suivants, notamment en termes de suivi :

- 1/ Signature
- 2/ Nouvelles quant à la situation mise en lumière dans la pétition
- 3/ Prise de contact au niveau local
- 4/ Proposition de soutien financier
- 5/ Appels à mobilisation

Ce discours est d'autant plus important que nous savons que se joue, dans le message passé, la crédibilité locale du mouvement. Aussi, omettre ces précisions pourrait avoir un impact négatif sur l'image d'Amnesty au niveau local (et national). Il s'agit donc là de jouer la transparence !

NOUS SOMMES PARFOIS, MALGRÉ NOUS, AMENÉS À JETER DES PÉTITIONS :

Ce triste cas de figure se déroule quand des pétitions papier arrivent bien après la clôture de la pétition...

Nous recevons encore malheureusement de trop nombreuses pétitions après la date de fin indiquée. Elles ne peuvent alors plus être comptabilisées, les chiffres ayant déjà été remis aux autorités concernées.

Il nous arrive de comptabiliser les pétitions si elles ont quelques jours de retard (une semaine au grand maximum), si la date de remise aux autorités nous le permet.

Mais il est vraiment nécessaire d'être vigilants sur les dates de clôture : la collecte de signatures représente des efforts et personne n'aime agir en vain.

Nous jetons également des pétitions quand elles ne sont pas portées par Amnesty International France et ne peuvent être remises à une autre section (si reprise de pétitions d'autres sections), ou s'il s'agit de pétitions d'autres organisations, voire créées de toutes pièces.

De même, nous sommes contraints de les jeter quand, lors du dépôt de pétitions en France, les autorités les refusent. Nous conservons alors uniquement les chiffres correspondant au nombre de signataires.

Enfin, nous les jetons également quand la remise se fait au niveau international. En ce cas, il est souvent demandé de fournir les chiffres plutôt que les documents papier des pétitions.



© Christophe Meireis

Cela arrive également quand le Secrétariat International enclenche une remise de pétitions dans un temps très court et que les délais de livraison postaux ne nous permettent pas d'envoyer les pétitions papier dans les temps. Dans ce cas, nous envoyons les fichiers on-line et annonçons au Secrétariat International le nombre de signatures papier collectées.



COMMENT SONT REMISES LES PÉTITIONS ?

La pétition est remise au moment jugé le plus opportun selon le contexte. Le choix de ce moment dépend de plusieurs facteurs : nombre de signatures récoltées, accroche pour remettre la pétition (comme par exemple une décision imminente sur la situation en question), une évolution dans la violation qui nécessite une action...

Les pétitions sont remises par différents moyens en fonction de son destinataire et du contexte.

Pour les pétitions adressées à des décideurs au niveau international, la remise est organisée par le Secrétariat International d'Amnesty ou par la section responsable. En ce cas, nous envoyons les pétitions récoltées en France aux coordinateurs d'Amnesty au sein du Secrétariat International. Un événement de remise, une autre action publique ou encore une lettre aux décideurs français est susceptible d'être organisé en France pour marquer la remise internationale auprès du public et/ou des institutions françaises.

Pour les pétitions qui visent des décideurs français, les pétitions sont remises soit accompagnées d'une action publique, soit d'une lettre aux décideurs. Ici encore, c'est le contexte et le nombre de signataires de la pétition qui vont être déterminants. Habituellement, nous demandons une réunion avec le décideur concerné. Si cela est accordé, nous nous y rendons avec les pétitions pour en discuter directement avec lui. Si nous n'avons pas de réponse, nous pouvons faire une action symbolique pour

attirer l'attention du public, des médias et du décideur sur nos demandes.

Concernant les informations transmises lors de la remise d'une pétition :

// pour les signataires en ligne, nous fournissons une liste avec les noms et codes postaux des personnes ;

// les pétitions en version papier sont envoyées en l'état. S'il arrive qu'elles ne puissent pas être remises aux destinataires (par exemple, si seul le nombre de signatures récoltées est envoyé), nous prenons le plus grand soin à les détruire.

N'Y A-T-IL PAS DE RISQUES POUR LES PERSONNES MISES EN AVANT DANS LES PÉTITIONS ? QUELLES SONT LES GARANTIES MISES EN PLACE POUR QU'ON NE DESERVE PAS UNE PERSONNE AVEC UNE PÉTITION ?

Nous n'élaborons jamais une pétition sans qu'une recherche n'ait eu lieu et des contacts directs, avec la personne défendue ou ses proches, n'aient été entamés.

En effet, Amnesty ne portera pas une pétition qui traite de la situation d'une personne (et qui l'expose donc), sans que nous n'ayons obtenu l'aval de cette personne ou de sa famille pour éviter justement de la mettre en danger. L'analyse de la situation de la personne en danger peut nous mener à ne pas sortir une pétition mais privilégier les actions de plaidoyer ou de solidarité.

En effet, dans certains cas, l'exposition médiatique/grand public peut nuire à la personne, c'est pourquoi il est très important de ne pas réaliser une pétition si le Secrétariat International ou le Secrétariat National n'ont pas pris les précautions préalables nécessaires.

SAIT-ON SI LES COORDONNÉES DES PÉTITIONNAIRES SONT RELEVÉES PAR LES DESTINATAIRES ? SI JE SIGNE UNE PÉTITION CONTRE LE RÉGIME IRANIEEN PAR EXEMPLE, PEUT-ON ME REFUSER UN VISA D'ENTRÉE SI JE VEUX ME RENDRE EN IRAN ?

Le nombre de signataires étant assez élevé pour chacune de nos pétitions, nous ne pensons pas que les autorités listent l'ensemble des noms. À notre connaissance, aucun signataire de pétition n'a jamais eu de problèmes des suites d'une signature de pétition. Nous ne pouvons cependant pas l'affirmer à 100%, l'acte de signature, comme nous l'avons évoqué plus haut, reste un engagement. C'est d'ailleurs ce qui le rend beau.



QUE FAITES-VOUS DES COORDONNÉES DES PERSONNES PAR LA SUITE ?

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est respecté par Amnesty International, évidemment. Ainsi, nous pouvons utiliser les coordonnées d'une personne pour l'informer sur la situation pour laquelle elle s'est mobilisée et relayer des éléments sur les campagnes du mouvement

COMMENT MIEUX EXPLOITER LES SIGNATURES COLLECTÉES SUR LE TERRAIN ?

Comment faire concrètement ? Quels outils utiliser ?

Le formulaire de la pétition doit être différent du formulaire de collecte des contacts pour en faciliter la saisie et afin qu'ils soient lisibles.

Il va donc falloir, à travers deux supports différents, distinguer :

// l'action pour un cas, une cause - la pétition

// la volonté du public de rester en contact avec nous - le formulaire de contacts

// Un formulaire papier, classique. Vous aurez, au préalable, identifié un ou plusieurs co-équipiers qui aura-auront la charge de collecter les contacts après signature. Il faudra ensuite les retranscrire informatiquement (pour remonter les informations au Secrétariat National), car les moyens sur les stands ou dans la rue sont souvent limités au formulaire papier.

au sens large. Les campagnes de collecte de fonds font partie des sollicitations susceptibles d'être envoyées aux signataires de pétitions. Une mention portant ces informations est inscrite sur chacune de nos pétitions.

Ces contacts, collectés au cours de votre action publique, seront ainsi retranscrits sur l'un des deux supports suivants :

// Via un formulaire en ligne dont le lien vous sera transmis par le Secrétariat National (comme l'outil de collecte qui avait été testé lors de l'édition 2019 des 10 Jours Pour Signer). Les contacts seront ensuite retransmis localement aux structures de la région concernée.

// Via un QR code proposé par le Secrétariat National, que vous pourrez imprimer et distribuer aux personnes afin qu'elles puissent saisir directement leurs coordonnées à partir de leur smartphone.



Astuce

Quand vous organisez un stand de collecte de signatures, n'hésitez pas à prévoir un petit coin de table qui pourra être un espace dédié à la saisie des contacts. Cet espace permettra de prendre le temps d'échanger pour amorcer un lien plus personnalisé et adopter une approche qualitative : moins de contacts seront potentiellement récoltés mais au moins, ils seront **«correctement saisis»**.



Astuce

Autre astuce pour les personnes que vous sentez particulièrement pressées : **disposer toujours de QR code imprimés afin de les leur donner**. Elles pourront ainsi saisir leurs contacts elles-mêmes, plus tard, quand le moment sera plus approprié pour elles.

**RENFORCER
L'EFFICACITÉ
DE NOS PÉTITIONS**



© Al Spain

TECHNIQUES POUR PORTER UNE PÉTITION

Si vous avez déjà fait signer des pétitions, vous avez peut-être déjà rencontré des difficultés pour arrêter les passants, pour présenter la pétition ou Amnesty, pour répondre aux questions ou peut-être avez-vous déjà rencontré des refus qui vous ont particulièrement affecté ? En ce cas, la partie suivante de cet outil est faite pour vous !

TECHNIQUES D'APPROCHE DU PUBLIC LES GRANDES ÉTAPES SONT LES SUIVANTES:

- 1/ Arrêter une personne,
- 2/ Présenter Amnesty et parler de la situation,
- 3/ Répondre aux questions,
- 4/ Proposer d'agir.



© Henning Schacht

1/ ARRÊTER UNE PERSONNE

En tant que militant d'Amnesty International, l'une de vos missions est de sensibiliser les personnes à la promotion et la défense des droits humains, et de les inciter à agir. Ces droits humains sont les leurs. Ne doutez donc pas de votre légitimité à interpeller et à arrêter les personnes que vous croisez lors d'un événement public ou d'une action de rue : les causes que vous défendez les concernent de façon immédiate.

Quand vous abordez des personnes, ne perdez pas de vue que ce sont vos convictions qui vous ont amené à vous engager auprès d'Amnesty International ! Ces mêmes convictions peuvent inciter d'autres personnes à agir ; alors n'hésitez pas à en parler ! C'est votre authenticité qui va toucher une personne, qui lui permettra de comprendre et de s'intéresser à ce dont vous parlez.

Pour arrêter une personne, il faut que celle-ci en ait envie, et que vous aussi bien sûr...



Astuce

Les indispensables: Souriant - Ouvert - Accueillant - Proactif et mobile (on ne donne pas envie de signer des pétitions en restant statique derrière une table)

À proscrire : S'énervier - Hausser le ton

Les petits plus : Accrocher le regard : c'est vous qui parlez, pas le texte sur la pétition - Avoir de l'humour

2/ PRÉPARATION EN AMONT ET CONSTRUCTION DU DISCOURS

Il est indispensable de vous préparer a minima, avant d'aller à la rencontre du public. Lorsque vous présentez, à des personnes, une pétition pour signature ou lorsque vous la diffusez à votre réseau via Internet, il est fondamental que vous ayez en tête quelques éléments de discours à mobiliser pour présenter a minima Amnesty International et la situation pour laquelle vous souhaitez les faire agir afin de pouvoir répondre à d'éventuelles questions.



Astuce

Vous pouvez, au choix, commencer par présenter Amnesty ou par exposer la situation !



© Christophe Meireis

// Pour présenter Amnesty International

Dans la plupart des situations, vous avez peu de temps pour présenter Amnesty International. Votre présentation doit donc être rapide et précise, directe et captivante pour que les personnes écoutent la suite de votre discours.

Afin que les personnes auxquelles vous vous adressez aient envie d'agir avec nous, il faut que vous soyez en mesure de leur transmettre, sans même qu'elles aient à le demander, quelques éléments sur Amnesty : Valeurs / Objet social / Où se passent les actions ? / Succès - Victoires / Originalité - Valeur ajoutée d'AI / Différentes modalités d'action / Contacts...

Le format de votre discours va dépendre de la façon dont l'échange se met en place, du temps dont vous, comme votre interlocuteur, disposez.

Quand vous initiez la conversation, vous pouvez commencer de la sorte : « Bonjour, est-ce que vous connaissez Amnesty International ? ». Souvent la réponse sera « Non », « Un peu » ou « De nom ».

Si vous sentez que la personne à laquelle vous vous adressez ne dispose que de peu de temps, vous pouvez alors enchaîner sur la présentation rapide du mouvement.

Voici 2 exemples de présentation d'Amnesty International :

« Nous sommes une Organisation Non Gouvernementale de défense des droits humains qui agit partout dans le monde. Nous agissons sur toutes les thématiques liées à la défense des droits humains, telles que la lutte pour l'abolition de la peine de mort, la lutte contre la torture ou la lutte contre les discriminations par exemple. »

Ou encore

« Créée en 1961, Amnesty International est un mouvement mondial de plus de 7 millions de personnes qui se mobilisent pour faire respecter, partout dans le monde, l'ensemble des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. »



© Céline Gaille

Bien entendu si la personne vous répond qu'elle connaît très bien l'organisation, vous pouvez alors directement présenter la situation dont il est question dans la pétition que vous présentez et proposer à la personne d'agir avec vous.

Si vous sentez que la personne est susceptible de rester à l'écoute plus longtemps, vous pouvez développer votre présentation sur la façon d'agir de l'association (travail de recherche, indépendance vis-à-vis des États ...) et de ses militant-e-s (signatures de pétitions, organisation d'événements de sensibilisation, interpellation des autorités, actions en ligne...).

Ainsi, voici un exemple de présentation plus détaillée :

« Créé en 1961, Amnesty International est un mouvement mondial rassemblant plus de 7 millions de personnes qui se mobilisent pour faire respecter l'ensemble des droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Les équipes de recherche d'Amnesty se rendent régulièrement sur le terrain pour enquêter sur les violations des droits humains commises dans le monde en rassemblant, recensant et recoupant des témoignages et des preuves. Ces informations entraînent la publication de rapports pour informer sur les violations des droits humains et pour proposer des recommandations pour y remédier.

À partir de ces recommandations, nous menons des campagnes pour inciter les États, organisations intergouvernementales, groupes armés ou entre-

prises de respecter les droits humains. Ces campagnes sont un ensemble d'actions de sensibilisation (débats, prises de parole dans les médias, vidéos, éducation aux droits humains...), de mobilisation (pétitions, courriers aux autorités, messages de soutien, manifestations...), de plaidoyer auprès des décideurs et aussi des recours à la justice pour promouvoir le respect des droits. Indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse, Amnesty International se bat pour que les droits des personnes qu'elle défend soient respectés et pour faire progresser et appliquer le droit international partout dans le monde. »

// Pour présenter la situation

Une situation pour laquelle on se mobilise est souvent une opportunité, pour nous, de mettre la lumière sur une thématique et les messages que nous portons. À travers un cas, nous voulons « incarner » la thématique en question. Il s'agit donc de faire comprendre, au-delà de la situation d'une personne, un « système » global que nous dénonçons.

Le signataire, ainsi sensibilisé, pourra alors s'engager pour toutes les autres situations. Il est donc important de se référer aux arguments et messages proposés sur la thématique par Amnesty et liés à la situation de la personne dont vous présentez le cas.



Astuce

Une fois que, de votre côté, vous maîtrisez tous les tenants et aboutissants du sujet, gardez bien en tête que ce n'est pas toujours le cas pour tout le monde et qu'il est nécessaire de s'exprimer de la façon la plus pédagogique possible. N'hésitez donc pas à inscrire sur une feuille, qui vous est personnelle, les principaux éléments à retenir sur la situation et à communiquer aux personnes auxquelles vous demandez une signature. Cela vous permettra de vous assurer que vous êtes synthétique dans les informations que vous transmettez !

Quels sont les éléments clés pour présenter la situation ?

- // Le contexte global
 - // Les faits
 - // Les raisons de notre désaccord
 - // Les demandes d'Amnesty
- Et stop !

Vient ensuite le temps de l'échange avec la personne, des réponses à ses questions si elle en a, et du passage à l'action !

3/ RÉPONDRE AUX QUESTIONS

Pour se préparer au mieux, il peut être parfois utile de passer par une préparation écrite.

Cela permet de s'assurer qu'on a bien tous les éléments sur la situation pour laquelle on demande aux personnes de s'engager, et de vérifier qu'on a également la réponse aux questions qui pourraient survenir. N'hésitez pas à faire vérifier les points que vous abordez par une autre personne expérimentée.

Cette préparation vous permettra de vous sentir plus en confiance, plus souple et naturel dans l'interaction.

En face à face, il va vous être nécessaire de bien comprendre la demande : Qu'est-ce que la personne cherche à savoir exactement ? Parce que, parfois, derrière une question se cache une autre question...

Une chose basique, mais à laquelle on ne pense pas forcément, peut être utile pour s'assurer qu'on a bien compris : reformuler la question avant d'y répondre.



Astuce

Et un dernier conseil au passage : si vous ne connaissez pas la réponse, dites-le franchement.

Ne cherchez pas à répondre aux questions à tout prix : nous ne sommes pas des machines, nous ne pouvons pas tout savoir.

Le fait de chercher les réponses nous amène souvent à nous dé-credibiliser et à nous déstabiliser pour la suite.



© Christophe Meireis



4/ PROPOSER D'AGIR

Ça va toujours mieux en le disant : posez clairement la question “Souhaitez-vous agir vous aussi et signer cette pétition ?”. Et attendez (observez) la réponse de votre interlocuteur...

Il va falloir interpréter l'attitude de l'autre !

Si la personne s'arrête franchement : Banco, vous pouvez continuer à dérouler votre argumentaire et lui proposer d'apposer sa signature sur votre pétition ! Et si la personne vous suit, alors soyez fier de votre action, soyez fier de cette victoire ; et si cette victoire peut vous paraître toute petite, rappelez-vous qu'il n'en est rien : vous avez échangé, sensibilisé, appris des choses et avez pu proposer à une personne d'agir. Bravo !

Si la personne s'éloigne en marchant... mais continue de regarder votre liste de signatures : Il y a toujours un espoir qu'elle s'arrête. Rassurez-la et reformulez votre invitation à l'action. Pour les personnes hésitantes, il faudra poser des questions, dialoguer, essayer de comprendre ce qui l'empêche d'agir, ce qu'il

y a derrière cette hésitation. Sans pour autant trop insister.

Tout est une question de dosage : même si la personne a paru hésiter mais qu'elle continue son chemin, il ne sert à rien de commencer un discours en « courant » après elle.

Si la personne ne vous répond pas, sourit d'un air gêné ou vous dit franchement qu'elle n'est pas intéressée : N'insistez pas ! Sachez comprendre un refus de s'arrêter et surtout, ne pas culpabiliser l'autre : les personnes sont libres d'agir avec nous ou pas.

D'ailleurs...

... Arrêtons-nous quelques instants sur la façon de gérer les refus !



© Christophe Meireis

Il faut savoir que pour 100 demandes que vous ferez, vous récolterez environ 90 refus. Ne vous formalisez pas et concentrez-vous sur les 10 réponses positives que vous recevrez !

C'est en effet parce que nous avons la force d'accepter les refus et de continuer, que nous arrivons au « oui » pour les signatures !

Ainsi, si vous essayez un refus, répétez-vous que ce n'est pas personnel. Ne prenez surtout pas les refus pour vous.

Chaque individu a une trajectoire et un parcours différents ; ou a potentiellement pu passer une mauvaise journée. Si vous faites face à de l'agressivité et/ou de l'agacement, cela ne vous est pas nécessairement adressé. Si vous le pouvez, essayez de prendre du recul vis-à-vis de ces interactions qui peuvent être parfois désagréables.

Nous vous conseillons ainsi l'attitude du poisson rouge, qui consiste à immédiatement oublier et passer à autre chose.

Respirez !

Et prenez appui sur le positif de la journée !



© Christophe Meireis

Arrêtons-nous également sur le langage non verbal chez l'Autre...

... Langage auquel vous devez d'être attentif pour distinguer une personne réellement intéressée, d'une personne qui ne sait plus quoi faire pour prendre congé de vous sans être désagréable.

// Signes de stress, d'impatience, ou de décrochage : regarde sa montre, cherche son téléphone, regarde ailleurs, cherche quelqu'un... C'est peut-être que vous avez monopolisé la parole plus de 20 secondes...

En ce cas, vous pouvez reprendre les questions-réponses, l'interaction !

// Signes de doute : la personne plisse légèrement les yeux, semble concentrée, regarde légèrement en l'air comme pour chercher une réponse... Vous pouvez également poser des questions : "Qu'est-ce que cela vous évoque ?" "Avez-vous une question ?" "Est-ce que vous souhaitez agir vous aussi ?"

QUELQUES CONSEILS SUR LA POSTURE À ADOPTER

Quand vous prenez la parole pour Amnesty, n'oubliez pas que vous ne parlez pas en votre nom propre. Sans être porte-parole d'Amnesty, vous êtes cependant l'image du mouvement sur le terrain et vous devez veiller à pacifier l'échange, ou y mettre fin de la façon la plus diplomatique possible. Vous devez donc être vigilant quant à votre posture et aux propos que vous tenez.

1/ RESPECTER SA PLACE :

Qui suis-je ? Je suis un représentant d'Amnesty International, une source d'informations, un militant qui propose d'agir, une personne qui partage avec une autre personne.

Qui ne suis-je pas ? Un distributeur de brochures, un donneur de leçons, une personne qui doit subir, un logisticien, un héros.

2/ ÊTRE CONSCIENT DE SON RÔLE :

Pourquoi suis-je là ? Pour défendre les droits humains (et pas pour « essayer » de les défendre 😊), pour faire connaître Amnesty International, pour proposer aux personnes d'agir avec nous.

Agir comment ? En signant une pétition. Voir plus si affinités.

3/ ADOPTER LA BONNE ATTITUDE :

Je me mets sur un pied d'égalité face à la personne.

Je ne suis pas là pour la faire signer à tout prix, ou pour demander à la personne d'agir comme si l'avenir des droits humains reposait sur ses épaules.

Je reste simple.



4/ TENIR LES BONS PROPOS :

Je pose des questions et j'écoute : je m'intéresse à la personne que j'ai en face de moi.

Je ne noie pas la personne sous une tonne d'informations, je choisis ces dernières de façon sélective et je réponds aux questions si nécessaire.

Je porte un message clair, simple et accessible : qui, quoi, où, comment, pourquoi, et stop !

5/ TROUVER LA BONNE DISTANCE ENTRE SOI ET LA PERSONNE.

Donnez-vous l'opportunité d'agir dans de bonnes conditions : prendre le temps de se mettre de côté pour ne pas gêner le passage d'autres personnes et laisser à chacun un espace suffisant.

6/ ÊTRE ATTENTIF À SON PROPRE LANGAGE NON VERBAL :

Le corps parle, écoutez-le :

// Se gratter la tête, se toucher le visage ou se balancer d'une jambe à l'autre... sont perçus comme des gestes d'insécurité.

// Croiser les bras ou les jambes sont perçus comme des gestes de fermeture. Il va s'agir, dans l'échange, de donner confiance à la personne à qui on parle, d'éviter les gestes brusques et de se tenir bien stable sur ses deux jambes. Et certes, nous parlons de choses graves, mais nous pouvons aussi le faire avec le sourire.

QUIZ : TESTONS UN PEU NOS CONNAISSANCES !

1 – Vous êtes dans la rue avec vos co-équipiers pour faire signer des pétitions. Une personne arrive vers vous de façon intéressée et vous pose énormément de questions. Vous trouvez le temps long et sentez que cette personne a juste envie de parler. Pendant ce temps-là, de nombreuses personnes passent à côté de vous, personnes que vous auriez été susceptibles d'arrêter et de mobiliser.

Que faites-vous ?

A/ Vous répondez aux questions que se pose cette personne, après tout, vous êtes là pour ça !

B/ Vous écoutez la personne mais vous faites des signes en même temps aux autres personnes qui passent et leur demandez de s'arrêter pour signer votre pétition.

C/ Vous vous êtes mis d'accord au préalable avec vos co-équipiers pour que vous puissiez vous épauler et vous sortir de ce genre de situations (simulation d'un appel téléphonique, interpellation par un co-équipier pour venir l'aider...).

2 – Peu de personnes passent et celles qui se présentent semblent toutes être très pressées.

Que faites-vous ?

A/ Vous changez d'endroit, même s'il faudra refaire toute l'installation.

B/ Vous tentez tout de même d'arrêter les personnes en allant droit au but et en leur proposant d'agir.

C/ Vous vous dites que cela n'est pas votre journée et proposez à un co-équipier de changer de place avec vous pour aller tenir le stand.

3 – Vous avez réussi à arrêter une personne, lui avez présenté Amnesty et la situation défendue. Elle semble très intéressée et pose beaucoup de questions sur le contexte du pays dont est originaire le cas que vous mettez en lumière. Vous avez potassé un peu avant de sortir mais n'êtes pas au fait de tout le contexte géopolitique.

Que faites-vous ?

A/ Vous bidouillez des réponses avec tout ce que vous avez pu lire sur le sujet.

B/ Vous demandez de l'aide à l'un de vos co-équipiers, quitte à le sortir de son échange avec une autre personne.

C/ Vous dites ne pas avoir toutes les réponses et proposez à la personne de relever ses coordonnées pour tenter de lui répondre par la suite.

4 – Une personne que vous avez réussi à arrêter commence à s'énervier, remet en cause les prises de position d'Amnesty sur un autre sujet et vous semble devenir de plus en plus agressive.

Que faites-vous ?

A/ Vous coupez court à la discussion en lui disant que vous ne trouverez pas de points d'accord et lui dites au revoir.

B/ Vous tentez de la ramener sur le sujet de la pétition et continuez à échanger avec elle. Elle s'apaisera...

C/ Vous tentez d'échanger et de la convaincre du bien-fondé de l'action d'Amnesty International. Vous êtes venu à la rencontre de tout public après tout et votre devoir est aussi celui de sensibiliser.

1- Bonne réponse : C. Il est toujours plus simple de se préparer à toute éventualité en amont, et cette technique permet de se défaire d'une personne un peu "collante" sans pour autant la blesser.

2- Bonne réponse : B. Même des personnes semblant pressées au 1^{er} abord peuvent être intéressées par une action positive. En allant droit au but, on ne leur fait pas perdre de temps et on n'en perd pas non plus.

3- Bonne réponse : C. C'est en plus un bon moyen de garder contact avec la personne. Peut-être même que vous pouvez lui proposer de compléter sa signature de la pétition par ses questions et coordonnées pour être recontactée 😊.

4- Bonne réponse : A. Vous n'êtes pas là pour subir et n'avez pas de temps à perdre avec une personne visiblement encline au conflit.

IDÉES D' ACTIONS À MENER AUTOUR DES PÉTITIONS



© Romy Arroyo Fernandez / nurphoto / NURPHOTO VIA AFP

EN COLLECTIF, AVEC SA STRUCTURE LOCALE :

Toute action publique peut servir l'action de signatures.

Il y a des occasions classiques qui peuvent servir la collecte de signatures, comme les foires au livre ou autre tenue de stands au cours d'un évènement.

Et il y a des occasions que l'on peut créer, plus innovantes et visibles comme :

// Une action publique avec une pétition sur bâche

// La réalisation d'une fresque à la craie sur le sol

// Un labyrinthe réalisé avec des cordes dans lequel se trouvent des pétitions à signer

accrochées avec des pinces à linge

// L'organisation d'un die-in, d'un sit-in ou d'un spectacle de rue avec des messages dédiés à la situation portée par la pétition. Elle pourra être proposée à signature à l'issue des actions

// L'accrochage de pétitions sur la grille d'une institution en lien avec la violation subie par la personne mise en lumière [...]

Le format de l'action susceptible d'être déployée pour accompagner les pétitions, encore une fois, n'a d'autres limites que votre imagination.



Astuce

Pensez à la façon dont vous pouvez vous accrocher à d'autres événements locaux, vous permettant de disposer d'un petit espace (physique ou temporel) pour promouvoir des pétitions.

Qui plus est, les événements qui vont vous permettre d'entrer en contact avec un large public.

Pour ce faire, il vous faudra bien adapter le ton et le message au contexte de l'évènement. S'il est festif, il ne s'agit pas d'arriver et de "plomber" tout le monde avec un message austère et grave.

Les personnes que vous croiserez, peut-être moins « convaincues » au premier abord, seront plus réceptives si on utilise un discours apaisé, humanisé et dédramatisant.



© Romy Arroyo Fernandez / nurphoto / NURPHOTO VIA AFP



Astuce

Pensez aussi à entrer en contact avec des personnes dans votre localité qui sont concernées personnellement par la pétition que vous portez.

Les réfugiés ou migrants qui vivent dans votre ville par exemple, si vous portez une pétition sur ce thème... Mais aussi la diaspora du pays concerné par la situation mise en lumière par la pétition ! Vous pourrez ainsi vous enrichir mutuellement et donner plus de force à votre discours quand vous porterez la pétition en question !

Voici d'ailleurs quelques astuces ou conseils pour entrer en contact avec les personnes concernées par la situation que vous défendez :

// Dans le cadre de vos activités militantes avec Amnesty d'accompagnement juridique ou d'éducation aux droits humains si vous en faites. Attention cependant à ne pas donner l'impression que l'accompagnement des personnes est conditionné à leur participation à des actions.

// Aller à la rencontre des personnes dans des CADA ou autres structures et proposer des réseaux d'échanges, culturels ou autres, conviviaux et festifs.

// Par des parrainages entre familles ou individus qui sont organisés par des associations comme SINGA, JRS France.

// En s'appuyant sur d'autres associations ou réseaux inter-associatifs ou des clubs de sport, chorales, etc.

// Par le biais des établissements scolaires qui accueillent des réfugiés arrivant en France. Une fois entré en contact avec les personnes concernées, il va s'agir de prendre tout de même quelques précautions pour que la collaboration se passe bien :

// Ne jamais forcer des personnes qui ne veulent pas témoigner (cela va de soi mais ça fait du bien de le dire).

// Se montrer transparent dans ses objectifs et assurer un suivi et/ou un retour sur les actions de sensibilisation menées ensemble.

// Rester toujours respectueux de la personne, même si la personne change d'avis par rapport à son intervention.

QUELQUES TÉMOIGNAGES

“Il y a quelques années, mon groupe avait organisé une «marche contre la torture» de 8 km en forêt (un vendredi soir en «afterwork») avec ravitaillement et table de signatures en pleine forêt. Une prof de prof avait fait venir des personnes attirées par la rando, à qui nous avons présenté notre mouvement et nos activités. Comme nous étions un groupe d’une cinquantaine de personnes, nous n’avons pas dû récolter beaucoup plus de signatures, mais c’est resté un moment de rencontre très sympathique et chaleureux.” - Claire, militante région Lorraine

Les membres du groupe local de Montpellier organisent, un jeudi par mois, une opération de signatures de pétitions et d’écriture de lettres dans un café de la ville. “C’est notre moment d’écriture pour les personnes en danger” défendues par Amnesty International. Ce rendez-vous mensuel leur permet, depuis plusieurs années maintenant, de récolter un nombre intéressant de signatures. “Nous faisons connaître l’organisation Amnesty International et la défense des droits humains en premier lieu, discutons avec les clients du café en passant de table en table, et selon l’accueil, proposons 4 pétitions papier à signer.”

“On aborde les gens en deux temps. 1/ On présente Amnesty International et ses objectifs de défense des droits humains dans les grandes lignes [...]. Selon les questions, on développe ou pas certains



© Christophe Meireis

aspects. 2/ On propose à signature des cas sélectionnés par nous. 4 en général selon l’actualité du mois. Plus de 4, les gens se lassent, n’écoutent plus et veulent reprendre leur tasse de thé ou leur morceau de tarte !”

“Il faut noter l’importance des pétitions papier pour une action comme la nôtre. C’est un support indispensable pour aborder le public. Notre but n’est pas de collecter un maximum de signatures pour chaque pétition mais de donner à AI une plus grande visibilité. On incite les jeunes (et pas que) à aller lire les pétitions en ligne sur le site d’AI, à s’informer et à cliquer. Mais le contact physique avec le public passe nécessairement par le truchement d’une pétition papier que les gens peuvent lire à leur rythme une fois qu’on a oralement un peu cadré le cas.” - Marie-Thérèse et Françoise, militantes région Languedoc Roussillon

“Je lis beaucoup et je crois au pouvoir des mots. C’est pourquoi, chaque fois qu’un thème m’interpelle, je signe les pétitions, qu’elles soient émises par AI ou d’autres organismes, qu’elles soient sous format papier ou électronique (que je privilégie). Plus nous sommes nombreux à le faire, plus les chances de réussite augmentent. Personnellement, je trouve que l’association action-pétition est efficace aussi, même s’il faut parfois argumenter avec les « sceptiques »” - Raphaële, militante région Franche Comté.

“Une action de collecte de signatures a été organisée par le Groupe local et l’Antenne Jeunes de Toulouse le 8 mars pour la Journée internationale des droits des femmes. Le groupe de Toulouse avait souhaité mettre en avant le cas de Yasaman, une jeune Iranienne emprisonnée pour avoir distribué des fleurs dans le métro et défié la législation iranienne sur le port obligatoire du voile. Nous avons proposé au public, sur l’un des marchés de Toulouse, des fleurs sur lesquelles un message était accroché. Notre façon d’inviter les gens à signer notre pétition pour Yasaman. Nous avons donc acheté 400 fleurs chez un grossiste en fleurs (150€) la veille, puis préparé et attaché les 400 petits messages à chaque fleur. Cette action a été un magnifique succès et nous avons récolté 964 signatures en 2 heures. L’accueil des Toulousains a été extrêmement positif, mis à part quelques grincheux. Ils faisaient la queue devant la table des pétitions !” - Denis, militant région Midi-Pyrénées



© Shutterstock

INDIVIDUELLEMENT :

Il est également possible de faire vivre des pétitions individuellement ! Oui, oui, pas besoin d'être en groupe pour le faire !

Vous pouvez relayer les pétitions en ligne, en envoyant un mail à votre entourage ou en les partageant régulièrement sur les réseaux sociaux.



Astuce

Un petit truc amusant : lancer un défi avec des proches. C'est à celui ou celle qui sensibilisera et fera signer un maximum de personnes !

ENFIN, PEUT-ÊTRE VOUS DEMANDEZ-VOUS QUELLES ACTIONS PEUVENT ÊTRE PORTÉES QUAND IL N'Y A PAS DE PÉTITIONS PROPOSÉES ?

Eh bien, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises dans ce guide, les pétitions sont loin d'être nos seuls moyens d'action. Le mode d'action utilisé est déterminé selon le contexte, les cibles des actions, les recommandations portées par AI, la stratégie de changement, etc. Dans certaines situations, la pétition ne sera pas forcément le moyen le plus efficace, et d'autres modes d'actions seront proposés, plus adaptés au changement souhaité.

Sur le site web d'Amnesty International France, vous trouverez des actions d'interpellation, de sensibilisation, d'éducation, comme des propositions de plaidoyer local, des actions de solidarité, des expositions....
Rendez-vous sur l'Espace Militants de notre site ou dans l'onglet Agir.

**Pour le respect des droits humains,
rejoignez nos combats, partagez nos victoires.**

Nous sommes un mouvement de plus de 10 millions de personnes qui se battent pour faire respecter les droits humains.

Cette force du collectif nous permet d'avoir un impact concret : chaque action est un pas vers la victoire et chaque victoire nous conduit à la suivante.

Nous sommes impartiaux et indépendants de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse.



ON SE BAT ENSEMBLE, ON GAGNE ENSEMBLE.

